

Rapide interne de Munchhausen Juin 2023

Règlement intérieur

Article 1 :

L'inscription au **rapide interne de Munchhausen Juin 2023** implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : tournoi

Le club d'échecs de la Plaine du Rhin organise un tournoi **toute ronde** à Munchhausen (67) du **8 au 29 juin 2023**.

Un tournoi de **9** rondes réservé aux membres du club d'échecs de la Plaine du Rhin et homologué sous le n°**59747** est organisé.

Article 3 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), fixées au 88^e congrès FIDE à Antalya (Turquie) et applicables depuis le 1^{er} janvier 2018.

Échecs rapides : l'Article A.4 du livre de l'Arbitre s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 4 : dispositions particulières

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées. Toutefois, avant 20 coups, le consentement de l'arbitre est nécessaire.

Tout retard de plus de 5 minutes après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 5 : appariements

Les appariements sont réalisés avec le logiciel papi de la Fédération Française des Échecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du tournoi.

Article 6 : départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante : **Buchholz tronqué puis Performance**. L'ordre des joueurs de la grille américaine calculée par le logiciel papi, à jour de la dernière version disponible, fait foi.

Article 7 : cadence

La cadence est de **10 min avec un incrément de 3 s par coup depuis le premier coup**.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Olivier Moog, Arbitre Fédéral Open 1 dont le n° de licence est le Z03270 et le n° de téléphone est 07 81 38 41 11.

Article 9 : commission d'appel

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la première ronde.

Article 10 : lieu, dates et horaires

Les parties se jouent à la maison des associations de Munchhausen située 4 rue des cygnes 67470 Munchhausen.

Pointage et vérification des licences

jeudi 8 juin de 18h00 à 18h15.

Horaires des rondes

Ronde 1 : jeudi 8 juin 2023 à 18h30.

Ronde 2 : jeudi 8 juin 2023 à 19h00.

Ronde 3 : jeudi 15 juin 2023 à 18h30.

Ronde 4 : jeudi 15 juin 2023 à 19h00.

Ronde 5 : jeudi 15 juin 2023 à 19h30.

Ronde 6 : jeudi 22 juin 2023 à 18h30.

Ronde 7 : jeudi 22 juin 2023 à 19h00.

Ronde 8 : jeudi 22 juin 2023 à 19h30.

Ronde 9 : jeudi 29 juin 2023 à 18h30.

Remise des prix

jeudi 29 juin 2023 à 19h00.

Article 11 : inscription

Seuls les joueurs du club de la Plaine du Rhin peuvent participer au tournoi.
Les droits d'inscription sont de 0 € pour les adultes et de 0 € pour les jeunes.

Article 12 : prix

Coupe aux 3 premiers du tournoi. Médailles aux jeunes.

Article 13 : conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs disponible sur le site FFE, rubrique arbitrage :

<http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu. La prise de photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre principal.

Article 14 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le *club d'échecs de la Plaine du Rhin* à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Munchhausen, le **7 juin 2023**